

Autisme et apprentissage musical : Le conseil départemental s'engage pour la formation des enseignants

Lundi 3 février et mardi 4 février 2025, le conseil départemental de Loir-et-Cher a organisé et accueilli les premières journées de formation autour de la thématique « apprentissage musical et autisme ».

Résolument engagé dans la lutte contre les inégalités dès l'enfance mais également pour le bien-être des personnes en situation de handicap, le conseil départemental de Loir-et-Cher a, en ce début d'année 2025, organisé deux journées de formation intitulées « Apprentissage musical et autisme ». Réservée aux enseignants, cette formation a un double objectif : apporter des connaissances spécifiques aux professionnels de l'enseignement de pratiques artistiques, et ainsi pouvoir offrir aux jeunes atteints de troubles du spectre de l'autisme la possibilité de découvrir la pratique musicale. Une pratique qui, selon les spécialistes, intervient positivement sur ce type de troubles, mais à laquelle peu d'enseignants sont aujourd'hui formés. À ce jour, la capacité d'accueil des jeunes autistes dans les établissements d'enseignements artistiques n'est pas structurée et dépend de l'engagement personnel et empirique de quelques enseignants.

Deux journées de formation théorique autour du handicap

Au cours de ces deux journées de formation, plusieurs sujets ont été abordés : les notions de handicap et d'accessibilité, les troubles dits « dys », les troubles du spectre autistique (TSA), les « typologies » de handicap, les rôles et missions de référent handicap, l'accueil d'un groupe d'enfants en situation de handicap au sein d'un atelier, ou encore la conception d'un projet d'accueil inclusif. Tout autant de sujets qui vont permettre aux enseignants de pratiques artistiques de recevoir au mieux les enfants atteints de ces troubles, de les associer à une vie de groupe et de les sortir ponctuellement de leur isolement, au-delà du fait que le contact avec la musique soit pour eux une source d'apaisement possible.

Doter le territoire de six établissements en capacité de recevoir de jeunes autistes

Co-financée à part égale par le conseil départemental de Loir-et-Cher et l'État, cette formation (qui ne relève pas d'une démarche de musicothérapie) est la toute première étape d'un grand projet visant à permettre un accès à l'apprentissage musical et instrumental pour les familles de jeunes autistes, dans un contexte adapté, par des enseignants formés et des équipes sensibilisées.

Si la première session de ces journées de formation a été construite en partenariat avec les trois principaux établissements du territoire (le Conservatoire à rayonnement départemental de Blois-Agglompolys, l'école intercommunale du Vendômois et l'école municipale de Romorantin-Lanthenay), un déploiement progressif est envisagé pour parvenir, d'ici trois à quatre ans, à un minimum de six établissements répartis équitablement au sein du département.

« Ces journées de formation à destination des enseignants de pratiques artistiques et en faveur des jeunes atteints de TSA constituent un enjeu primordial. Entreprises dans le cadre du nouveau schéma d'enseignements et de pratiques artistiques (SDEPA) adopté en mars 2023, elles viennent ouvrir la porte d'une possible évolution et d'un mieux-être. Convaincu de l'importance d'une telle initiative, le conseil départemental a la ferme ambition de structurer ces compétences liées à l'accueil de jeunes atteints de TSA et troubles Dys à l'échelle du Loir-et-Cher », a tenu à souligner Philippe Gouet, président du CD 41.